

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 7 mai 2018 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

M.	Marc Richard	Maire
M.	Éric Friolet, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Tony Côté, conseiller	district # 4
M.	Dave Simard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

À 19h00, le maire, Monsieur Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5722-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant en ajoutant les points suivants :

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.A. Motion de félicitations - Nomination de la direction générale du Mont Lac-Vert au sein du conseil d'administration de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 10.B. Société mutuelle de prévention - Offre de services pour la mise à jour du plan d'action en santé et sécurité au travail
- 10.C. Fourniture et installation d'un système de caméra de surveillance pour la réserve municipale
- 10.D. Spectacle Maison des jeunes la Zone - Achat de billets
- 10.E. Motion de félicitations au comité organisateur du Festiballe édition 2018

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018

5723-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 9 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 9 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018
 - 3.C. Adoption des procès-verbaux des procès-verbaux de la séance régulière du 9 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018
 - 3.D. Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance régulière du 9 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018
 - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
4. Résolutions
 - 4.A. Balayage des rues et trottoirs 2018 - Adjudication du contrat
 - 4.B. Démission poste de journalier
 - 4.C. Ouverture du poste de journalier
 - 4.D. Office municipal d'habitation d'Hébertville - Révision budgétaire 2018
 - 4.E. Mandat d'analyse du scénario d'optimisation des casernes - Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud - Appel de projets
 - 4.F. Marquage de la chaussée - Adjudication du contrat 2018
 - 4.G. Popote roulante des Cinq Cantons - Demande d'aide financière 2018
 - 4.H. Formation en sécurité spécifique au secteur municipal (ASP Construction) pour les travaux publics et de construction
 - 4.I. Autorisation pour l'achat d'un horodateur - Garage municipal
 - 4.J. Adoption du premier projet de règlement # 503-2018 décrétant une tarification pour les biens et services municipaux fournis par la municipalité d'Hébertville
5. Correspondance
 - 5.A. Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Dépôt du rapport annuel 2017
 - 5.B. Société de l'assurance automobile du Québec - Sécurité à vélo chez les jeunes
 - 5.C. Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Avis de convocation pour l'assemblée générale du CRSBP
 - 5.D. MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Modification du schéma d'aménagement révisé
6. Loisirs et culture
 - 6.A. Festiballe hivernale - Dépôt de l'état des résultats 2018
 - 6.B. Circuit cyclable - Lignage de chaussée 2018

- 6.C. Palestre - Achat de chaises pliantes
- 6.D. Renouvellement du plan d'action politique familiale municipale (PFM) - Embauche d'un chargé de projet
- 6.E. Camping Lac-Vert - Achat d'outils et d'équipements

7. Urbanisme

- 7.A. Adoption du projet de règlement # 502-2018 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 374-2004 et ses amendements en vigueur
- 7.B. Servitude Hydro-Québec - Demande de partage de frais
- 7.C. Demande d'autorisation à la Commission de protection des terres agricoles du Québec (CPTAQ) - Régularisation d'une terre agricole
- 7.D. Demande de dérogation mineure - 141, rang Saint-Isidore
- 7.E. Mandat à l'Immobilière société d'évaluation-conseil - Évaluation du lot 4 685 514 du cadastre du Québec
- 7.F. Mandat à la firme SNC Lavalin - Inspection du talus, secteur de la tornade
- 7.G. Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8. Dons et subventions

- 8.A. Grande fête des récoltes de Saint-Gédéon - Invitation
- 8.B. Société nationale des Québécoises et Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Demande d'aide financière
- 8.C. Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est - Invitation 29^{ième} édition tournoi de golf

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

10.A. _____

10.B. _____

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018

5724-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 9 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Aucun document déposé.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. BALAYAGE DES RUES ET TROTTOIRS 2018 - ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la nécessité de nettoyer les rues et trottoirs de la Municipalité du sable abrasif accumulé suite à l'hiver;

CONSIDÉRANT les 2 soumissions obtenues et présentées ci-dessous :

	Partie 1 Forfaitaire 9 km	Partie 2 Piste cyclable 19 km	Partie 3 Travaux supp. Balai	Partie 3 Travaux supp. Citerne	Mobilisation pour travaux supp.
Terrassement Jocelyn Fortin	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Lachance Asphalte (1987)	4 100	1 000	135	90	0
Nutrite Belle- Pelouse	4 595	995	125	100	0

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres spécifie que les rues doivent être nettoyées au plus tard le 1^{er} juin 2018;

5725-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le contrat de balayage et nettoyage des rues de la Municipalité à l'entreprise Lachance Asphalte (1987) inc. au montant de 4 100 \$ plus taxes.

D'allouer également le contrat de balayage de la piste cyclable au montant de 1 000 \$.

4.B. DÉMISSION POSTE DE JOURNALIER

Le Conseil municipal accuse réception de la lettre de démission de Monsieur Robert Hudon à titre de journalier.

5726-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la démission de Monsieur Robert Hudon de son poste de journalier en date du 23 avril 2018.

4.C. OUVERTURE DU POSTE DE JOURNALIER

CONSIDÉRANT la vacance du poste de journalier suite à la démission de M. Robert Hudon;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines;

5727-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De procéder à l'affichage interne et externe du poste de journalier afin de combler ce poste.

4.D. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE -RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018

CONSIDÉRANT la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation d'Hébertville (OMH) datée du 4 avril 2018;

CONSIDÉRANT la contribution financière municipale de 10 % du déficit de cet organisme;

5728-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du budget révisé 2018 de l'OMH d'Hébertville, ce dernier étant déficitaire de 126 631 \$. La Municipalité s'engage à payer 10 % du déficit, soit 12 663 \$ pour l'année 2018.

4.E. MANDAT D'ANALYSE DU SCÉNARIO D'OPTIMISATION DES CASERNES - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD - APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT la résolution 45.11.2017 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur sud (RISISS) relativement à une réflexion sur l'optimisation des ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT l'état actuel des infrastructures en incendie du territoire;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra l'analyse des infrastructures en incendie actuelles, appartenant aux municipalités, ainsi que l'analyse des divers scénarios d'optimisation des opérations retenus;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud (RISISS) défraie la balance des coûts engendrés dans ce projet, tel que stipulé dans sa résolution 17.04.18;

5729-2018

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité d'Hébertville accepte de participer à l'évaluation de ses infrastructures en incendie afin d'analyser les possibilités d'optimisation et de mise en commun des infrastructures actuelles, conjointement avec les municipalités d'Hébertville, Hébertville-Station, Desbiens, St-Gédéon, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de St-Bruno, dans le cadre du programme de la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal année 2017-2018 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station soit désignée l'organisme responsable du projet, tel que stipulé dans l'entente signée avec le MAMOT;

QUE cette aide financière permettra d'analyser les diverses opportunités soulevées par le comité d'optimisation des casernes des municipalités membres de la RISISS.

4.F. MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - ADJUDICATION DU CONTRAT 2018

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour le marquage de la chaussée au nom du regroupement d'achats pour les 8 municipalités participantes;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par le service technique en ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT la recommandation d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Durand Marquage et associés inc.;

5730-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat de marquage de la chaussée 2018 à l'entreprise Durand Marquage et associés inc. au prix unitaire de :

0,25 \$/mètre pour une ligne jaune simple continue de 38 960 mètres linéaires.

Au coût total de 11 198,57 \$ toutes taxes incluses, le tout sur la majorité du territoire de la Municipalité.

4.G. POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2018

CONSIDÉRANT les besoins existants au sein de la population d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la Popote roulante des Cinq Cantons contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes seules ou en situation précaire;

5731-2018

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme;

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ à la Popote roulante des Cinq Cantons pour le maintien de ce service dans le secteur.

4.H. FORMATION EN SÉCURITÉ SPÉCIFIQUE AU SECTEUR MUNICIPAL (ASP CONSTRUCTION) POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT les exigences relatives de l'article 2.4.2 du Code de sécurité pour les travaux de construction;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales »(APSAM);

CONSIDÉRANT QUE la formation est obligatoire et vise la santé et la sécurité du travail dans le secteur des travaux publics municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités des ressources humaines et des travaux publics;

5732-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription à la formation des personnes suivantes :

- Kathy Fortin, directrice générale par intérim
- Sarah Harvey, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement
- Tout autre employé des travaux publics ne détenant pas l'attestation ASP Construction.

La formation est de 300 \$ par personne pour durée de 30 heures.

4.I. AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN HORODATEUR - GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que l'installation de cet équipement s'inscrit dans un principe de saine gestion et d'efficacité au sein des effectifs municipaux;

CONSIDÉRANT la soumission #2047 présentée par Mégaburo;

5733-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'un horodateur électronique et les fournitures nécessaires au montant de 543,83 \$ taxes incluses chez Mégaburo.

4.J. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 503-2018 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F-2.1) permet aux municipalités de décréter par règlement que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville désire se prévaloir de ce moyen;

CONSIDÉRANT QU'il est juste et équitable que les biens, activités ou services offerts par la municipalité d'Hébertville soient financés par ceux qui le requièrent;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du Conseil tenu le 9 avril 2018;

5734-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le premier projet de règlement # 503-2018, tel que rédigé et déposé:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du présent règlement est confiée à chacun des départements de la municipalité d'Hébertville selon leurs champs de compétence.

ARTICLE 3 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la municipalité d'Hébertville.

ARTICLE 4 PORTÉE DU RÈGLEMENT

Les particuliers, entreprises, corporations, villes et organismes publics (société d'État, ministères), requérant des informations, des services donnés par les différents services de la municipalité d'Hébertville sont facturés selon leur réquisition conformément à la tarification établie au présent règlement.

ARTICLE 5 CONDITIONS PRÊTS ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET LOCAUX

Les prêts d'équipement, de matériel et de locaux propriété de la Municipalité ou loués sous protocole d'entente sont autorisés que si lesdits équipements, matériels et locaux sont utilisés à l'intérieur des limites de la Municipalité et pour

les fins exclusives des citoyens et des organismes accrédités de la municipalité d'Hébertville, à l'exception des ententes intermunicipales.

ARTICLE 6 CONTRAT DE LOCATION

Lors de la location des équipements, matériels ou locaux, le locataire devra signer un contrat de location ou un document constatant le ou les équipements loués et leur état.

ARTICLE 7 RETOUR EN RETARD

Le tarif prévu au présent règlement s'appliquera pour la durée de location. Si le matériel, les équipements ou les locaux loués ne sont pas rapportés ou disponibles à la date et à l'heure limites pour lesquelles ils ont été loués, un tarif supplémentaire égal au tarif fixé pour chaque journée de location sera ajouté et payable par le locataire.

Pour l'application du présent article, constituera un jour de retard le fait de ne pas rapporter le matériel et/ou équipement la journée même à la date limite.

ARTICLE 8 BON ÉTAT

Le matériel, les équipements et locaux loués devront être remis à la Municipalité dans le même état où ils étaient lors de la location. Si le matériel est endommagé, brisé ou détruit, la Municipalité pourra facturer le coût de la réparation ou du remplacement du bien au locataire.

ARTICLE 9 PAIEMENT DES SOMMES EXIGIBLES

Toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis.

Dans le cas où la Municipalité n'a pu percevoir le tarif fixe au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture à cet effet.

ARTICLE 10 TAXES FONCIÈRES

Le tarif pour la location de matériel, équipement et locaux, tel que décrété par le présent règlement est assimilable à une taxe foncière dans les cas prévus par la loi.

ARTICLE 11 TARIFICATION

Article 11.1 Tarifs administration générale, trésorerie et service du greffe

Les tarifs applicables par l'administration, la trésorerie et le service du greffe sont ceux apparaissant à l'Annexe « A ».

Article 11.2 Tarifs services des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Les tarifs applicables par le service des travaux publics et de l'hygiène du milieu sont ceux apparaissant à l'Annexe « B ».

Articles 11.3 Tarifs services des loisirs et de la culture

Les tarifs applicables par le service des loisirs et de la culture sont ceux apparaissant à l'Annexe « C ».

ARTICLE 12 TAXES

La taxe sur les produits et services (T.P.S) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q) seront appliqués au tarif, lorsqu'exigible.

ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

5. CORRESPONDANCE

5.A. SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean transmet son rapport annuel 2017.

5.B. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC- SÉCURITÉ À VÉLO CHEZ LES JEUNES

La Société de l'assurance automobile du Québec lance sa campagne de sécurité à vélo et invite la Municipalité à contribuer à des actions de sensibilisation auprès des jeunes cyclistes.

5.C. RÉSEAU BIBLIO DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - AVIS DE CONVOCATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRSBP

Le Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean convoque les membres pour l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 30 mai 2018.

5.D. MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est transmet le règlement 242-2015 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. FESTIBALLE HIVERNALE - DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS 2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 3834-2014, le Conseil municipal donne son appui à l'organisation du Festiballe;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2018 s'est déroulée les 9 et 10 mars;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses du Festiballe 2018 totalisent 32 897,43 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2018, les revenus du Festiballe totalisent 41 031,70 \$ et sont composés comme suit :

- Revenus de bar 18 571 \$
- Revenus de billets pour le souper 6 010 \$
- Revenus de commandites 15 750 \$
- Revenus de bourses du baseball 700 \$

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'augmentation des revenus du bar et de la diminution du coût du spectacle et de chauffage, la participation financière de la Municipalité n'a pas été utilisée;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 25 avril 2018, la Commission des loisirs a recommandé l'acceptation de l'état des résultats au 24 avril 2018 et l'affectation de l'aide financière municipale de 4 000 \$ pour la réfection du terrain de balle;

5735-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les recommandations de la Commission des loisirs, soit :

- D'accepter l'état des résultats au 24 avril 2018 du Festiballe;
- D'affecter 4 000 \$ pour des travaux futurs de réfection du terrain de balle.

Les conseillers M. Dave Simard et M. Tony Côté se sont abstenus des discussions.

6.B. CIRCUIT CYCLABLE - LIGNAGE DE CHAUSSÉE 2018

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de signaler de façon sécuritaire la piste cyclable Route verte, et ce, selon le protocole d'entente avec le Horst de Kénogami;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été transmise à deux (2) soumissionnaires;

5736-2018

Il est proposé par le conseiller Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le contrat de lignage de la piste cyclable Route verte à l'entreprise Signalisation Audet au montant de 5 010,34 \$ taxes incluses.

6.C. PALESTRE - ACHAT DE CHAISES PLIANTES

CONSIDÉRANT QUE les chaises pliantes utilisées à la Palestre ne conviennent plus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mégaburo pour l'achat de nouvelles chaises et de chariots de rangement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité finances et budget 2018 pour procéder à un tel achat;

5737-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire l'acquisition de 120 chaises pliantes et de 2 chariots de rangement au coût de 5 656,77 \$, selon la soumission # 2037 de Mégaburo. Cet achat sera financé à même le fonds de roulement de la Municipalité.

6.D. RENOUVELLEMENT DU PLAN D'ACTION POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) - EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière de 5 250 \$ pour le renouvellement de son plan d'action de sa politique familiale municipale (PFM);

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale est de 30 %, pour une somme de 2 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Hugues Savard a réalisé la même démarche pour le plan d'action pour les aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU'UN comité de pilotage composé de citoyens représentatifs du milieu de vie des familles et d'un élu municipal doit être formé;

CONSIDÉRANT QUE ce comité effectuera la mise à jour de la politique des familles et de son plan d'action;

5738-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher M. Hugues Savard comme chargé de projet afin de procéder au renouvellement du plan d'action de la politique municipale familiale.

D'autoriser la formation d'un comité de pilotage représentatif du milieu de vie des familles et de nommer Mme Éliane Champigny à siéger sur ce comité.

6.E. CAMPING LAC-VERT - ACHAT DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT QUE les employés du camping doivent procéder à des menus travaux d'entretien du terrain et des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'actuellement aucun outil n'est disponible pour les menus travaux;

5739-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire l'acquisition des outils suivants pour un montant de 526,88 \$ plus taxes, chez Quincaillerie Méty :

- Coffre à outils
- Perceuse Makita sans fil avec bloc d'alimentation de 18 volts au lithium-ion;
- Ensemble de 44 forets pour perceuse à percussion;
- Ruban à mesurer;
- Ensemble de tournevis de 22 pièces;
- Jeu de 4 pinces;
- Marteau;
- Couteau alpha;
- 2 toiles à rouleau pour les fenêtres arrière du pavillon d'accueil.

7. URBANISME

7.A. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 502-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS # 374-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville est régie par le code municipal et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement sur les usages conditionnels 374-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels pour régir la requalification d'immeubles industriels dans la zone 126 C;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande cette modification réglementaire;

ATTENDU QUE le feuillet de grille 5022018-01 modifie la grille des spécifications en vigueur et fait partie intégrante du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018 relativement à ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 5 mars dernier;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 27 mars dernier à 18h et qu'aucun citoyen ne s'est présenté;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du 9 avril dernier;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 19 avril dernier afin d'informer les personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'aucun citoyen ne s'est présenté;

5740-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Ajout d'une nouvelle section sous le numéro 4.4 en vue d'autoriser et régir un nouvel usage industriel dans la zone 126 C

Un nouvel article sous le numéro 4.4 et sa déclinaison sont ajoutés au règlement sur les usages conditionnels en vue de permettre la requalification de sites de cette nature dans la zone 126 C. Cet article 4.4 se lira en conséquence comme suit :

4.4 Nouveaux usages industriels en vue de la requalification de sites industriels dans la zone 126 C

4.1.1 Objectifs

Assurer la requalification de sites industriels dans la zone 126 C, en tenant compte de la présence d'usages de nature résidentielle et communautaire à leur voisinage.

4.4.2 Nature des usages conditionnels autorisés

Les usages conditionnels autorisés sont essentiellement les entreprises de construction incluant les fonctions de bureau associés, de même que l'entreposage intérieur, aux conditions énoncées au présent règlement. Ils sont autorisés en sus des usages déjà autorisés dans la zone.

4.4.3 Conditions d'appropriation des usages conditionnels autorisés

1. Entreposage

L'entreposage n'est autorisé dans aucune des cours avant, sous réserve du stationnement des véhicules, lequel doit être réalisé de façon ordonnée. L'aire d'entreposage doit être clôturée. La clôture doit être opaque si l'aire d'entreposage donne sur un site ou une zone résidentielle.

2. Accès

Un seul accès au site est autorisé en marge de la rue Turgeon. Cet accès doit avoir un maximum de 10.0 mètres de largeur et respecter les dispositions du règlement de zonage.

3. Zone tampon

Sous réserve de l'accès au site, une bande de terrain d'un mètre et demi (1.5 m) en bordure des voies publiques doit être gazonnée.
Affichage

La grille des spécifications est modifiée de manière à intégrer ces modifications. Le feuillet de grille portant le numéro 5022018-01 joint au présent règlement en fait état.

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

7.B. SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC - DEMANDE DE PARTAGE DE FRAIS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Villeneuve est propriétaire du lot 4 684 021 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une servitude en faveur de la compagnie Électrique Saguenay pour une ligne de distribution d'énergie électrique a été enregistrée sur le terrain en 1949;

CONSIDÉRANT QU'une servitude d'aqueduc en faveur de la Municipalité a été enregistrée en 1969 et que celle-ci n'est plus utilisée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite construire un hangar à foin et pour ce faire il doit enlever deux poteaux de la ligne électrique qui servait à alimenter le poste de chloration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a demandé à Hydro-Québec d'enlever ses poteaux et que ceux-ci exigent des frais de 4 484,03\$ (TPS et TVQ incluses si applicables);

5741-2018

Il est proposé par le conseiller Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De participer financièrement les frais en partie, soit la moitié de la facture qui représente un montant de 2 242 \$ pour l'enlèvement de poteaux et de fils d'Hydro-Québec.

Le versement de la participation financière se fera au terme des travaux de démantèlement des poteaux.

7.C. DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DES TERRES AGRICOLES DU QUÉBEC (CPTAQ) - RÉGULARISATION D'UNE TERRE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Girard est propriétaire depuis le 13 mai 1999 de lot 4 685 652 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Magi S.E.N.C. est propriétaire de lots 4 685 587, 4 685 859 et 6 102 150 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marthe Larouche est propriétaire du lot 4 684 241 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gervais Girard et Mme Louise Maltais sont propriétaires du lot numéro 4 684 242 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la régularisation de la terre agricole suite à la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas d'impact négatif sur les activités agricoles du propriétaire puisqu'elle vise à régulariser la terre agricole afin de cultiver sa propriété;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur l'homogénéité du secteur puisque ces terrains sont déjà utilisés à des fins agricoles, soit la culture du sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 364-2004 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre emplacement disponible sur le territoire puisque la demande vise à régulariser une situation agricole existante;

5742-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation pour aliéner et morceler une partie des lots 4 684 239, 4 684241, 4 684242 et 4 685 859 du cadastre du Québec ainsi que d'aliéner les lots 4 685 587 et 4 685 872 du cadastre du Québec afin de régulariser la terre agricole qui se situe entre la route d'Hébertville et la rivière des Aulnaies.

7.D. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 141, RANG SAINT-ISIDORE

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

5743-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 141, rang Saint-Isidore à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre la construction d'un kiosque de vente de fruits à 2,5m de la limite latérale alors que la norme est établie à 10m. L'implantation du kiosque à 2,5m permettra de réutiliser la dalle de béton du garage incendié en 2011.

7.E. MANDAT À L'IMMOBILIÈRE SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION-CONSEIL - ÉVALUATION DU LOT 4 685 514 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 685 514 du cadastre du Québec a été mis en vente pour taxes et qu'aucun adjudicataire ne s'est manifesté de sorte que la Municipalité l'a acquis conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité de ce lot en question est fixée à 15 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du Code municipal stipule qu'une municipalité doit vendre ses biens à titre onéreux, soit l'équivalent de sa juste valeur marchande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire évaluer le terrain par un évaluateur agréé en bâtiment;

5744-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un mandat à la firme L'immobilière société d'évaluation-conseil pour la rédaction d'un rapport d'évaluation afin d'obtenir la valeur marchande du lot 4 685 514 du cadastre du Québec, pour un montant de 900 \$ plus les taxes applicables.

**7.F. MANDAT À LA FIRME SNC LAVALIN -
INSPECTION DU TALUS, SECTEUR DE LA
TORNADE**

CONSIDÉRANT QU'UNE tornade s'est abattue dans le secteur du Mont Lac Vert à Hébertville le 18 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet événement, la Municipalité a effectué des travaux de nettoyage, d'aménagement de sentier, d'installation de ponceaux et la découverte des sols naturels;

CONSIDÉRANT QU'UN avis technique a été rédigé par SNC-Lavalin et remis à la Municipalité en décembre 2017 dans lequel diverses recommandations ont été formulées, dont une consiste à faire l'inspection préventive de ce secteur afin d'identifier les signes qui pourraient laisser présager à une instabilité;

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables de la surveillance du secteur seront accompagnées par un ingénieur de SNC-Lavalin pour faciliter l'exécution de ses inspections et des instabilités à surveiller;

5745-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un mandat à SNC-Lavalin GEM QC Inc. d'un montant total 3 561,93 \$ taxes incluses. Ce mandat comprend deux visites d'accompagnement ainsi qu'un budget provisionnel advenant qu'une situation exige un déplacement additionnel ou des communications. Ce budget sera dépensé seulement à la demande de la Municipalité.

**7.G. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

5746-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la lettre de démission de monsieur Jean-Denis Tremblay, membre du Comité consultatif d'urbanisme.

De rédiger une lettre de remerciements à monsieur Tremblay.

8. DONS ET SUBVENTIONS

5747-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales :

8.A. GRANDE FÊTE DES RÉCOLTES DE SAINT-GÉDÉON - INVITATION

La municipalité de Saint-Gédéon invite les membres du Conseil municipal à un cocktail dînatoire qui se tiendra le jeudi 31 mai prochain. Aucun membre du Conseil n'est disponible.

8.B. SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme sollicite la Municipalité, soit par l'achat de quatre (4) billets au montant de 50 \$ chacun. Aucune disponibilité des membres du Conseil pour y assister.

8.C. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LAC-SAINT-JEAN-EST - INVITATION 29^{ÈME} ÉDITION TOURNOI DE GOLF

La Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est invite la Municipalité à la 29^{ème} édition du tournoi de golf qui se tiendra le 7 juin 2018. Aucun membre du Conseil n'est disponible.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Corporation de développement d'Hébertville
- Rencontre avec Le Pionnier et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
- Atelier vert à Saint-Félicien
- Lancement de la politique MADA
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Assemblée générale de la Corporation de développement d'Hébertville
- Formation sur l'éthique
- Comité des finances
- Comité des travaux publics

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec Le Pionnier et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
- Régie intermunicipale du parc industriel Secteur Sud
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Office municipal d'habitation
- Comité des travaux publics

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Bénévole à l'évènement Splash au Mont Lac-Vert
- Rencontre avec Le Pionnier et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
- Lancement de la politique MADA
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Assemblée générale annuelle Commission des loisirs
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Rencontre intermunicipale à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Rencontre avec Le Pionnier et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
- Lancement de la politique MADA
- Entrevue poste de coordination estivale
- Assemblée générale annuelle Commission des loisirs
- Formation sur l'éthique
- Comité des ressources humaines
- Assemblée générale annuelle Corporation de développement d'Hébertville

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Assemblée générale annuelle Corporation de développement d'Hébertville
- Rencontre avec Le Pionnier et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
- Lancement de la politique MADA
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Rencontre Corporation de développement d'Hébertville
- Entrevue poste de coordination estivale
- Assemblée générale annuelle Commission des loisirs
- Assemblée générale annuelle Corporation de développement d'Hébertville
- Rencontre Maison des jeunes la Zone
- Formation sur l'éthique
- Comité des ressources humaines

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Havre Curé Hébert; il dépose le rapport financier 2017

- Régie intermunicipale du parc industriel Secteur Sud; il dépose le rapport financier 2017
- Rencontre avec Le Pionnier et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
- Lancement de la politique MADA
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud; il dépose le rapport financier 2017
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement d'Hébertville
- Comité des travaux publics
- Comité des ressources humaines

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Conseil d'administration de gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Réunion régulière MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre entente de services Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Assemblée générale annuelle Option transport
- Rencontre avec Le Pionnier et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
- Rencontre des élus Réseau Biblio
- Entrevue poste de coordination estivale
- Lancement de la politique MADA
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Régie intermunicipale en sécurité Incendie Secteur Sud
- Réunion plénière MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Comité Fonds de développement du territoire MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Formation sur l'éthique
- Rencontre représentants du Club Quad pour projet sentier permanent
- Différentes rencontres citoyennes au bureau du maire
- Présence à l'Hôtel de Ville et suivi de dossier avec la direction générale
- Conseil d'administration Office municipal d'habitation (OMH)
- Comité des ressources humaines

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. MOTION DE FÉLICITATIONS - NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MONT LAC-VERT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Monsieur Marc Richard, dépose une motion de félicitations à l'égard de Madame Sandra Fortin pour sa récente nomination au sein du conseil d'administration de Tourisme Saguenay Lac-Saint-

Jean. Cette nomination contribuera au positionnement du Mont Lac-Vert dans l'industrie touristique régionale.

10.B. SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION - MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT la visite d'inspection des lieux de travail du conseiller en santé et sécurité de la Société mutuelle de prévention inc. (SMP) le 11 avril 2018;

CONSIDÉRANT le rapport produit suite à la visite et les recommandations formulées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines relativement à l'offre de services présentée par la Société mutuelle de prévention inc. pour la mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité au travail;

5748-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville l'offre de services présentée par la Société mutuelle de prévention inc. pour la mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité au travail au coût de 3 750 \$ plus taxes.

10.C. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE POUR LA RÉSERVE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger du vol les biens et équipements municipaux entreposés à la réserve municipale;

CONSIDÉRANT que cette aire d'entreposage n'est munie d'aucun système de vérification;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un système de caméra surveillance s'inscrit dans un principe de saine gestion des actifs municipaux;

5749-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à demander des offres de services pour la fourniture et l'installation d'un système de caméra de surveillance à la réserve municipale.

10.D. SPECTACLE MAISON DES JEUNES LA ZONE - ACHAT DE BILLETS

5750-2018

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'acheter six (6) billets pour un spectacle qui se tiendra le samedi 19 mai 2018.

10.E. MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIBALLE ÉDITION 2018

Madame Éliane Champigny dépose une motion de félicitations à l'égard de Monsieur Dave Simard et du comité organisateur de l'édition 2018 du Festiballe. Cette activité familiale et festive fut un succès encore cette année. Bravo et merci pour votre implication au sein de notre communauté !

11. LISTE DES COMPTES

11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

5751-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 335 045,20 \$.

11.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

5752-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 45 122,76 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Pont de la rivière des Aulnaies - protocole d'entente
- Dossier caserne incendie - scénarios d'optimisation
- Festiballe
- Achat de chaises pliantes Palestre
- Système de caméra à la réserve municipale
- Projet d'entente intermunicipale avec Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Vente de bois suite à la tornade
- Achat de calcium en flocon
- Village-relais - cotisation annuelle

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Tony Côté propose de lever l'assemblée, à 20h09.

MARC RICHARD
MAIRE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM